

**CONVOCATION
CONSEIL MUNICIPAL D'ANGRESSE**

Je vous prie de bien vouloir participer à la prochaine séance publique du Conseil Municipal le :

Mardi 04 novembre 2025

à 19 heures 30- à la mairie

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 02 septembre 2025
Désignation d'un secrétaire de séance.

:

ENFANCE/JEUNESSE

Délibération n°1 : Renouvellement du partenariat des communes de Tosse, Saubion et Angresse, autour de l'espace jeunes adolescents-passerelle cm2/6ème « Tosse/Saubion/Angresse »

Délibération n°2 : Révision de la grille tarifaire s'appliquant à l'ALSH d'Angresse

INTERCOMMUNALITE

Délibération n°3 : Approbation de la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) – Suite à l'enquête publique-rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Délibération n°4 : Avis des communes sur le PLH 2026-2032

Délibération n°5 : contribution de macs à l'établissement public foncier local « landes foncier » - contribution de la commune à macs - convention macs/communes

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n°6 : Adhésion au contrat collectif mutuelle santé /convention de participation proposée par le cdg40

Délibération n°7 : Montant de la participation obligatoire au risque santé pour les agents de la commune d'Angresse

Délibération n°8 : Suppression de postes permanents

FINANCES

Délibération n°9 : Délibération inhérente à l'autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Délibération n°10 : Décision modificative au budget communal 2025 n°3 (DM3)

Délibération n°11 : Participation de la commune au Congrès des maires et remboursement des frais de mission

Délibération n°12 : Avenant au partenariat avec la société ALOÉ – Centrales photovoltaïques

INFORMATION

-Décisions prises par le Maire, dans le cadre de ses délégations, et après validation collective en atelier ou en commissions

-Déclarations d'intention d'aliéner

QUESTIONS DIVERSES

La note de synthèse explicative ainsi que les documents jugés nécessaires à la prise de décisions seront transmis par mail et via la kbox en amont du conseil municipal.

Le Maire, Philippe SARDELUC.